

Relevé de décisions du conseil d'institut de l'INSPE

Séance du 28 janvier 2021

ORDRE DU JOUR

1. Institution
 - a. Validation du procès-verbal du conseil d'institut du 17 décembre 2020 (pour approbation)
 - b. Information sur les élections au conseil d'institut (pour information)
2. Dossier d'accréditation
 - a. Présentation du dossier d'accréditation et des maquettes de formation des mentions MEEF (pour approbation)
3. Questions diverses

1. a. Validation du procès-verbal du conseil d'institut du 17 décembre 2020 (pour approbation),

Le conseil d'institut adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal du conseil d'institut du 17 décembre 2020 :

- voix pour :	12	- procuration pour :	7
- voix contre :	0	- procuration contre :	0
- voix abstention :	0	- procuration abstention :	0

2.a. Présentation du dossier d'accréditation et des maquettes de formation des mentions MEEF (pour approbation),

La présentation de l'ensemble du dossier d'accréditation devant le Conseil de l'Institut est l'aboutissement d'un engagement très fort, depuis plusieurs mois, de l'ensemble des personnels de l'INSPÉ de l'académie de Versailles en lien avec les équipes académiques. C'est cet engagement qui a guidé la communauté de l'INSPÉ de Versailles dans les orientations collectivement retenues pour assurer la réussite de la professionnalisation de nos étudiants dans la mise en place de la réforme de la formation initiale des futurs enseignants et conseillers principaux d'éducation. C'est aussi cet engagement qui a conduit à penser des actions qui vont au-delà du cycle M propre aux master MEEF, embrassant à la fois les champs de la préprofessionnalisation et ceux de la formation continuée et continue. L'INSPÉ a fait le choix de s'engager dans une démarche de développement de la formation tout au long de la vie des enseignants afin d'assurer leur accompagnement et leur montée en compétences. La mise en place et la réussite de ce défi dépendent aujourd'hui de l'étendue de la mise en place d'un continuum de formation post-concours.

La construction du dossier d'accréditation et des maquettes de formation s'est appuyée sur l'arrêté MEEF, et en particulier le référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'Éducation au XXIème siècle » de juillet 2019 qui définit les compétences qui doivent être acquises en fin de formation initiale. Les maquettes de formation respectent la nouvelle répartition attendue des volumes horaires et notamment le renforcement des savoirs fondamentaux dans les mentions MEEF 1, 2 et 3. Un travail collaboratif a enfin été lancé avec le rectorat pour accroître le volume horaire assuré par des patriciens-professionnels et atteindre dans les mentions MEEF 1, 2 et 3 l'objectif de 33 %. Le Conseil souligne la qualité du travail accompli par les équipes pédagogiques et administratives dans une période difficile et anxiogène et il traduit l'esprit de co-construction auquel les partenaires sont attachés.

La finalisation des maquettes de formation nécessite encore aujourd'hui que certains éléments soient stabilisés. C'est le cas par exemple des contenus des futurs concours de recrutement. C'est le cas également du volume des contrats d'alternance proposés alors que l'INSPÉ et le rectorat se sont engagés conjointement à développer l'alternance intégrative. Il est aussi prévu d'afficher la traduction des maquettes finales en dispositifs cohérents d'évaluation des compétences des formés.

L'architecture des maquettes jointes à ce dossier permet de montrer le travail d'appropriation fait par les partenaires sur le nouvel arrêté. Une déclinaison plus fine de ces structures hautes doit notamment permettre au niveau des universités une garantie de soutenabilité effective. Il est ainsi prévu de mener ce travail en adaptant ces structures hautes indicatives pour assurer la mise en œuvre par les universités avec le concours du rectorat. Les échanges permettront aussi de préciser les conditions offertes aux étudiants en alternance ou en stage, notamment lors des concours.

Il y a un travail important à mener pour répondre au besoin d'allègement du semestre 4 pour les étudiants en MEEF 2 en alternance. Les maquettes incluses dans le dossier constituent des documents de travail ayant pour but de faciliter les échanges entre les partenaires et avec les ministères.

L'approbation de ce dossier se veut une étape, nécessaire et importante mais non suffisante, pour construire une nouvelle attractivité des formations de l'INSPÉ et répondre aux nombreux défis de notre territoire de formation.

Le conseil d'institut adopte, à la majorité absolue la délibération ci-dessus :

- voix pour :	9	- procuration pour :	6
- voix contre :	4	- procuration contre :	2
- voix abstention :	0	- procuration abstention :	0